



DEPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

Arrêté N° 2022-410

**ARRETE TEMPORAIRE DE
STATIONNEMENT**

PARKING DU STADE LOUIS ROCHE

**RUE DU MARECHAL MAUNOURY
ARRET MINUTE FAUBOURG LARUE**

NOUS, Maire de la Commune de **MAINTENON**,

VU la loi 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi N°82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et autoroutes,

VU le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4,

VU le Règlement Départemental de Voirie approuvé par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 23 juin 2014,

VU l'organisation de la course des kangourous, organisée par l'ESMP Athlétisme au profit du téléthon **le samedi 03 décembre 2022**,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules au parking du stade Louis Roche afin d'assurer la sécurité des organisateurs et des participants de la manifestation.

ARRETONS:

ARTICLE 1^{er}: Le stationnement des véhicules sera interdit sur tout le parking du stade Louis Roche **le samedi 03 décembre 2022, de 08h00 jusqu'à 24h00.**

ARTICLE 2: Le stationnement des véhicules sera interdit sur **l'emplacement arrêt minute**, faubourg Larue, **le samedi 03 décembre 2022, de 08h00 jusqu'à 24h00.**

ARTICLE 3: La signalisation sera établie conformément aux prescriptions de l'instruction Interministérielle. Elle sera mise en place par les organisateurs et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Ampliation sera dressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.
- Madame La responsable de la Police Municipale.
- Aux services techniques de MAINTENON.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, et publié.

Fait à Maintenon, le 28 novembre 2022

Le Maire,

Thomas LAFORGE



